

MAIRIE DE
HAUTEVILLE-SUR-FIER

HAUTE-SAVOIE
74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER

Tél : 04.50.60.50.04

Fax : 04.50.51.82.68

E-mail : mairie@hautevillesurfier.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 06/2022

Réglementation de la circulation Route d'Annecy
Concernant la réalisation des travaux de tranchée + pose coffret

Le Maire de la Commune de HAUTEVILLE-SUR-FIER,

Vu l'article L2122-22-2°, du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411-21-1,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

Vu la demande de l'entreprise *PORCHERON* concernant des travaux de tranchée et pose de coffret ENEDIS pour le compte de M. RE CAREY,

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux tout en garantissant la sécurité

ARRETE

Article 1er : Les travaux débuteront le mardi 15 Mars 2022 pour une durée calendaire de 15 jours dont 2 jours dans la période.

Article 2 : La circulation sera limitée par une vitesse à 30 km/h.

Article 3 – La circulation sera alternée manuellement.

Article 4 – Le stationnement sera interdit à tous véhicules sur le tènement du chantier.

Article 5 : La signalisation nécessaire sera assurée manuellement par l'entreprise *PORCHERON*.

Article 6 : La durée des travaux pourra varier sans modification du présent arrêté.

Article 7 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

ETS PORCHERON
Gendarmerie de RUMILLY
C.E.R.D de RUMILLY
Service départemental d'Incendie et de Secours
CPI d'Hauteville sur Fier

Fait à Hauteville sur Fier, le 7 février 2022.

Le Maire,
Roland LOMBARD

